

Aménagement des berges de Marne sur les communes de THORIGNY-SUR-MARNE & DAMPMART

Dans la **continuité** des aménagements des bords de Marne réalisés sur la commune de Pomponne en 2009, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a engagé en 2013, un **projet d'aménagement des berges** sur les communes de **Thorigny-sur-Marne** et **Dampmart**. Le projet concerne un linéaire de **3,5 km** de berge, allant de l'aqueduc de la Dhuis jusqu'au quai de Marne située sur la commune de Thorigny-sur-Marne.

THORIGNY-SUR-MARNE



AVANT



APRÈS

De **nombreux facteurs** sont à l'**origine** de ces travaux :

- La **dégradation** des berges de la Marne, provoquée par les phénomènes de **crués** et **décrués**, associés au passage des péniches ;
- Les **aménagements artificiels** des berges (dalles alvéolaires, béton, ...) également dégradés, qui ne favorisent pas la **biodiversité du site** sont par endroit dangereux et considérés comme traumatisants pour le milieu ;
- L'**artificialisation** de la zone, causée par ces aménagements, qui créent une neutralisation des échanges entre la terre et l'eau par l'effet d'écran ;
- Une volonté de mieux adapter le **chemin piétonnier** et **cycliste**, tout en respectant le **caractère naturel** des lieux.

Dans le cadre de ces travaux, une **importance** toute particulière sera portée à l'**accueil du public**, dont notamment :

- L'**aménagement d'un cheminement** en grave naturelle, partagé entre les piétons et cycles et connecté aux différents itinéraires ;
- La réalisation d'aménagements **spécifiques à l'accueil du public** (pontons de pêche dont un seul est accessible aux personnes à mobilité réduite) ;
- Le réaménagement de **3 lieux singuliers** qui ponctuent le parcours : le **chemin de halage** et sa placette, la **rue de l'abreuvoir** et l'**esplanade de loisirs** située sur la commune de Thorigny-sur-Marne.

DAMP MART



AVANT



APRÈS

MARNE et GONDOIRE

communauté d'agglomération

DÉBUT DES TRAVAUX : SEPTEMBRE 2017



CE PROJET VISE PLUSIEURS OBJECTIFS

- **Renaturer** les berges lorsqu'elles sont **artificialisées** ;
- **Stabiliser et sécuriser** les berges en favorisant le recours aux techniques de **génie végétal** ;
- **Créer** une plage **d'hélophytes** ainsi qu'une zone de **frayère** ;
- **Mettre en sécurité** et renforcer la ripisylve ;
- Mettre en place un **aménagement** mieux adapté pour la **promenade** des piétons et cyclistes, tout en respectant le caractère naturel des lieux.

D'un point de vue réglementaire, toutes les autorisations ont été obtenues dans le cadre de ces travaux, qui pourront démarrer **dès le mois d'octobre 2017**.

Une **réunion publique** destinée aux **riverains concernés** par la première tranche de travaux est prévue le **19 septembre prochain**



PREMIÈRE PHASE DES TRAVAUX

La première phase de travaux va concerner **l'esplanade de loisirs à Thorigny** ainsi que **la rue de l'Abreuvoir et du chemin de halage** parallèlement à la rue du Lavoir à Dampmart.



- Sur **Dampmart** les travaux permettront **d'aménager le Chemin de Halage** en zone de rencontre (*VL, piétons et cycles*), de démolir les aménagements bétonnés des berges et de les stabiliser via des techniques dites "**végétales**".
- Sur **Thorigny**, des travaux similaires seront entrepris, accompagnés par la **création d'un ponton de pêche** accessibles aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'une **zone de fraie**.

Les travaux couvrant les autres secteurs démarreront au gré de la maîtrise foncière du linéaire



SUIVI ÉCOLOGIQUE

Des mesures visant à **protéger les espèces** recensées sur le site et **suivre l'état des zones humides** et milieux aquatiques, seront **respectées** par les entreprises titulaires des marchés de travaux et contrôlées par un prestataire extérieur.

Les **arbres** trop fragilisés situés le long des berges, seront **remplacés** de septembre à janvier, afin de limiter les éventuels impacts sur la faune et la flore.



FINANCEMENT DU PROJET ET CONCERTATION

Le montant global de l'opération (études, foncier, travaux) s'élève à **3 990 000 € H.T.** Au regard des politiques menées par ses divers partenaires en faveur de la reconquête écologique des berges et du développement des liaisons douces, ce projet est **subventionné** à hauteur de **80%**.

Ce projet a été élaboré en concertation avec **plusieurs partenaires institutionnels et financiers**, dont Voies Navigables de France, la DRIEE, le Département de Seine-et-Marne, la Région Île-de-France, l'Agence de l'eau, etc. Des **rencontres** avec les **propriétaires riverains** et **l'association de pêche** ont été également réalisées.

Des questions sur ce projet ? Contactez-nous !

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT • Tél : 01 60 35 43 55 • environnement@marneetgondaire.fr